

Villeneuve : son origine, son développement

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **28 (1920)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-23011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

VILLENEUVE

Son origine, son développement.

L'histoire de la région de Villeneuve, et d'une manière générale, celle de la plaine du Rhône, mériterait de retenir toute l'attention d'un érudit qui serait à la fois un historien, un archéologue et un géologue. Il paraît à peu près établi maintenant que le fameux éboulement du *Tauredunum*, de l'an 563, consista en une série de secousses sismiques qui entraînèrent un décrochement du Grammont, du côté des Evouettes, en face de Roche¹. Il est possible que cette catastrophe n'ait laissé dans la région que des traces superficielles, telles que le chaînon de monticules existant entre Port-Valais et Roche. Mais il est aussi possible qu'il ait eu d'autres conséquences : un remaniement de la configuration topographique de l'embouchure du Rhône dont le cours absolument anormal de l'Eau-Froide semble être un indice, et dont on pourrait aussi donner une preuve historique. L'archiviste d'Etat de Genève, M. Paul Martin, a établi récemment² que *l'Eburodunum Sapaudia*, le port romain dont parle la *Notitia Dignitatum*, doit être cherché non pas à Yverdon, mais à l'entrée du Rhône dans le lac, et s'il faut admettre les données du géographe grec Ptolémée, ce port aurait existé non pas où est maintenant le Bouveret, mais plus en amont, à la hauteur de Rennaz et de Port-Va-

¹ P.-E. Martin, *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, Genève, 1910, p. 125-138.

² *Id.*, p. 15 et 136.

lais. Cela est-il géologiquement possible ? On en doute fort. La question mériterait pourtant d'être reprise à fond.

Elle offre quelque intérêt pour l'histoire des origines même de Villeneuve. Il n'y a pas de doute qu'il faille chercher aux environs de cette ville le *Pennelucos* des itinéraires romains¹ qui se trouvait à 9000 pas de Vevey, et à 13 ou 14 mille pas de *Tarnaïas* (Massongex ou Saint-Maurice) à 26,000 de Martigny ; toutes évaluations de distances conformes à la réalité. Mais *Pennelucos* était-il à l'endroit même où est Villeneuve ? Cela n'est pas sûr. Une pierre milliaire de l'an 305, indiquant une distance de 26,000 pas de Martigny, a été relevée en 1855 non pas en ville même, mais plus en amont, à la grange des Tilles² sur le chemin de Rennaz, en un lieu où l'on a trouvé des briques et des poteries romaines. Toutefois, les restes romains les plus importants ont été trouvés à l'opposé de Villeneuve, autour de l'hôtel Byron, du clos du Moulin à la colline de la Muraz. Ce coteau, dit-on, est entrecoupé de vieux murs cachés sous terre. On y a découvert en 1816 les parties d'une villa romaine, soit une chambre de bains et une chambre à fresques, ainsi que des monnaies ; puis en 1819, les restes d'un pavé de briques³ ; enfin en 1916 des restes d'une maison ; des tombeaux ont en outre été retrouvés non loin de là, près de la voie ferrée. On a dit qu'il fallait là, chercher la station de relais romaine, hors du bourg fermé de *Pennelucos*, qui aurait été au bord du lac ; mais ce n'est évidemment qu'une supposition. L'emplacement exact du bourg romain ne peut être déterminé.

Une seule chose est certaine, c'est que tout en a disparu, jusqu'au souvenir. Les débris trouvés en la Muraz portaient

¹ Desjardins, *La Gaule romaine*, t. IV, p. 500 et suiv.

² Mommsen, *Inscriptiones*, n° 313 ; F. de Gingins, *Recherches sur quelques localités du Bas-Valais*, p. 38.

³ Levade, *Dictionnaire géographique du canton de Vaud*, p. 441 ; Martignier et de Crousaz, *Dictionnaire historique*, p. 929 ; Bonstetten, *Carte archéologique du canton de Vaud*.

des traces d'incendie qui permettraient de dire que *Pennelucos* a été détruite, au quatrième siècle peut-être, comme beaucoup d'autres, par une invasion des Barbares. Il n'en resta rien. Le terrain situé entre l'Eau-Froide et la cluse de Chillon paraît avoir été transformé dès lors en un domaine rural auquel le Gallo-Romain *Compendius* a donné son nom. En général les noms de lieux comme *Compendiacum* doivent leur origine à un relevé cadastral fait au premier siècle de l'ère chrétienne, mais ici comme à Vidy, *Viziacum*, ou bien la désignation est postérieure à la destruction de *Pennelucos* comme pour *Lousonna*¹, ou bien après cette destruction le nom du domaine voisin le plus connu s'est étendu aux ruines. Ce sont là d'ailleurs, d'une manière ou d'une autre, des conjectures difficiles à justifier.

Quoiqu'il en soit, le *fondus Compendiacum* comprenait sans doute, de même que les autres domaines romains, la demeure des maîtres, généralement sur la hauteur, avec les demeures des esclaves artisans et cultivateurs. Peut-être la première était-elle en Muraz. L'agglomération rustique, qui doit être normalement cherchée plus bas, est évidemment celle qui a donné naissance au village de Compengiez (Compengiez) sur l'emplacement duquel s'élève Villeneuve.

Ce village de Compengiez est constitué le 24 septembre 1005², date à laquelle l'évêque de Sion donna à son parent, l'évêque de Genève : *in villa Compendiaco* quatre champs, une vigne et *l'ager* de Grandchamp, avec le *castellare*³ touchant ce village, expression par laquelle quelques-uns veulent entendre le monticule appelé le Châtelard au-dessus de Villeneuve, mais qui est plus probablement l'embryon du

¹ Reymond, *De quelques anciens noms de lieux de Lausanne*, dans la *Revue historique vaudoise*, 1919.

² Gremaud, *Chartes sédunoises*, n° 1, dans les *M. D. R.*, t. XVIII, p. 337.

³ A. de Montet, *Documents relatifs à l'histoire de Vevey*, p. 147, traduit ce mot par *manoir*, sans d'ailleurs chercher à l'identifier.

château de Chillon. Ce qui nous le donne à penser, c'est que les biens que l'évêque de Sion Hugues cède à l'évêque de Genève, aussi Hugues, que nous croyons être son cousin ¹, appartiendront un siècle et demi plus tard aux petits-fils de leur neveu commun, Humbert aux Blanches-Mains, et que les comtes de Savoie tiendront tout ce territoire, de la cluse de Chillon à l'Eau-Froide, de l'évêque de Sion qui se réservait encore au XIII^{me} siècle le droit de maréchaussée à Compèngie ². Nous avons donc par là une indication très intéressante sur l'origine des droits des comtes de Savoie sur cette partie du comté de Vaud qu'ils annexèrent finalement au Chablais.

La première manifestation de la domination des comtes de Savoie que nous ayons pour cette région est l'acte de 1150 ³, par lequel Amédée III donna au couvent nouvellement créé de Hautcrêt, le vallon de la Tinière, jusqu'à et y compris la montagne de Chaude — derrière les Rochers-de-Naye — alors que le seigneur de Blonay, à ce moment copropriétaire du château de Chillon, et Bourcard de Villars, abandonnaient au même monastère tous leurs droits particuliers sur ces alpages de Chaude ⁴. Le motif de cette libéralité ? Nous ne savons. Peut-être simplement le comte de Savoie voulut-il donner à l'abbé Magnon, possesseur de champs et de vignes, les forêts et les hauts pâturages qui seuls manquaient à son exploitation agricole. Puis cette donation en appela naturellement une autre : en 1166 ⁵ l'évêque de Lausanne Landri donna à l'abbaye de Hautcrêt le pa-

¹ Reymond, *les Origines de la maison de Savoie* dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 1919, p. 111.

² Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, dans les *M. D. R.*, t. XXIX, p. 436.

³ Hisely, *Cartulaire de Hautcrêt*, dans les *M. D. R.*, t. XII, p. 5.

⁴ *Id.*, p. 193.

⁵ *Id.*, p. 28 et 29. Deux actes différents du même jour, non spécifié.

tronage de l'église de Compengiez dans le ressort de laquelle était le vallon de la Tinière. Cette donation fit d'ailleurs l'objet de difficultés entre le couvent et le curé, au sujet des revenus de l'église, difficultés qui se renouvelèrent pour ainsi dire de génération en génération et durèrent encore à la veille de la Réforme¹.

* * *

L'acte de donation du vallon de la Tinière, en 1150, renferme un détail intéressant qui doit attirer notre attention. En même temps que le vallon et le droit de pâture, le comte concédait aux moines de Hautcrêt l'exemption générale du péage, de telle façon que ceux qui avaient la garde du château de Chillon n'eussent rien à y contredire. Les comtes de Savoie avaient donc établi déjà à Chillon un péage qui devait leur procurer de beaux revenus, et c'est à ce péage même que le bourg de Villeneuve doit son origine.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance que la cluse de Chillon offre non seulement au point de vue militaire, mais encore au point de vue marchand. Au douzième siècle, le château est à la limite même des possessions du comte de Savoie, et l'on comprend très bien que celui-ci en ait délogé, précisément vers 1150, le seigneur de Blonay. C'est à la frontière que l'on paie la douane, et si le moyen âge a multiplié à l'infini les frontières seigneuriales et par là les occasions de péage, celui de Chillon était si naturellement placé qu'il ne pouvait pas ne pas être.

Mais une station de péage nécessite des relais, des hôtelleries ; tout un commerce s'établit logiquement autour. Il faut pour cela de la place. Les abords même du château de Chillon ne s'y prêtaient pas. Il y avait bien là au moyen âge des habitations privées, un bourg de 6 à 800 habitants, dont

¹ A. C. V., nombreux actes en divers dossiers.

nous avons retracé autrefois l'histoire¹. Mais le commerce y était visiblement à l'étroit. Il ne faut pas oublier en effet, que le trafic n'était pas comprimé en d'étroits wagons se suivant à la file sur un ruban de fer. On voyait circuler de gros convois de chars de marchandises avec une nombreuse cavalerie et tout un personnel accessoire. Il fallait que tout ce monde pût se mouvoir et se reposer à l'aise. Ce fut l'origine de Villeneuve.

L'acte de 1150 nous fait probablement assister aux débuts du péage de Chillon. Une pratique d'un demi-siècle, avec un commerce qui allait en grandissant, suffit largement pour faire constater les inconvénients du défilé et la nécessité d'une place plus vaste. Le comte Thomas de Savoie qui venait de s'emparer de Moudon² et d'en faire un marché et une station douanière importante, ne pouvait manquer de constater la situation particulièrement avantageuse à cet égard du village de Compengiez. Mais à Moudon, il avait trouvé une ville populeuse : Compengiez n'était vraisemblablement qu'une médiocre agglomération rurale, comme ses voisines de Cors et de Noville. Pour en tirer parti, il fallait la transformer complètement en ville marchande et fermée.

Le comte de Savoie n'innovait rien. Depuis un siècle déjà, la France et les pays voisins se couvraient de villes neuves dont l'origine et la raison d'être commerciale est partout évidente. Un historien allemand³ a comparé le XII^{me} siècle, avec ses grands pèlerinages et ses croisades provoquant une activité économique considérable, au fiévreux renouveau com-

¹ Reymond, le *Bourg de Chillon*, dans la *Revue historique vaudoise*, 1906, p. 83 et suiv.

² Reconnaissance impériale du 1^{er} juin 1207 dans Wurstemberger, *Peter von Savoie*, preuves, n° 43 ; cf. Reymond, *Les Zähringen à Moudon*, dans le *Bulletin du Vieux Moudon*, 1920.

³ G. Schmoller, *Die Verwaltung des Mass und Gerichtswesens im Mittelalter*, cité par A. Luchaire, *Les premiers Capétiens*, p. 345, dans l'*Histoire de France* de E. Lavisse.

mercial du XIX^{me} siècle, et les faits viennent nombreux à l'appui de sa thèse. On le constate ici-même. Un abbé irlandais nommé Saemundarson se rendait de Bâle au Saint-Bernard et en Italie, précisément en l'an 1151¹. Il a tenu le journal de son voyage, et après avoir passé Vevey, il a noté qu'ensuite se dirigeaient vers Rome tous les peuples, « les Francs, les Flamands, les Gallois, les Anglais, les Saxons et les Scandinaves » ; et c'est en cette compagnie qu'il arriva à Saint-Maurice. La foule cosmopolite du passage de Chillon l'avait évidemment frappé.

C'est donc à cette circonstance que le village de Compengiez, qui sans cela aurait continué de vivre d'une vie paisible et ignorée, se transforma en une ville animée. Faut-il concevoir que Villeneuve s'éleva à côté de Compengiez comme la nouvelle ville de Renens s'élève à côté de la vieille agglomération rurale ? Il ne semble pas. L'église de Compengiez paraît avoir été l'église même de Villeneuve ; l'église paroissiale de Villeneuve (que l'on appelle vulgairement église de Compengiez), dit une bulle papale de 1247² ; à une époque où il n'est guère possible que le sanctuaire paroissial ait été à un autre emplacement que l'église actuelle dédiée dès les débuts à saint Paul. Le bourg s'élève donc réellement sur l'emplacement du village, mais il a fallu sans doute refaire celui-ci à neuf.

* * *

A quelle date exactement ? Le problème peut être serré d'assez près. Les franchises primitives de Villeneuve datent de 1214. La nouvelle agglomération est sans doute encore en voie de formation, car une sentence arbitrale de l'année

¹ Gremaud, *Documents, M. D. R.*, t. XXIX, p. 86-87.

² *Le Cartulaire de Hautcrêt*, p. 79, date à tort l'acte de 1248 ; cf. Bernouilli ; *Acta pontificum helvetiorum*, p. 263 ; *Registre d'Innocent VI*, n° 3623.

suiivante ne mentionne que l'église de Compengiez. Mais elle est appelée de Villeneuve, ou plus exactement de *Novavila*, en 1220¹, et il y a alors un fonctionnaire civil à demeure, le métral Gilbert, qui représente le comte de Savoie. On peut donc dire que le bourg de Villeneuve s'est constitué entre 1214 et 1220, par l'arrivée de gens de droite et de gauche attirés par les franchises octroyées par le comte. Mais ces franchises ne font vraisemblablement que traduire un projet caressé depuis quelques années. L'insistance que mettent en 1207 déjà l'abbé de Hautcrêt et le curé de Compengiez à partager les revenus de l'église et de la paroisse², fait supposer que les intéressés n'ignoraient pas les plans d'agrandissement du comte.

Cette date de 1207 nous amène à d'autres considérations encore sur les origines de Villeneuve. A ce moment, en effet, le comte de Savoie était en guerre avec le duc de Zähringen. Trois ans auparavant, l'un des siens, le seigneur de Blonay, avait vu les Allemands s'emparer de son château³, et c'est peut-être aussi à cette époque qu'il faut placer le fameux combat de Chillon⁴. Il est fort possible qu'au cours de ces hostilités, le comte de Savoie ait senti la nécessité de doter le château de Chillon d'une garde suffisante, et il ne pouvait mieux faire dans ce but que de créer à proximité un bourg important dont les habitants devaient, en cas de guerre, la garde au château. Le procédé était si courant que le comte n'a pas pu n'y pas songer, et qu'au même moment le comte de Neuchâtel prenait des dispositions identiques pour assurer la protection de son château. On a déjà remarqué en effet⁵

¹ *Cartulaire de Hautcrêt*, p. 47.

² *Id.*, p. 49.

³ *Cartulaire de Lausanne, M. D. R.*, t. VI, p. 459.

⁴ Henri Carrard, *le Combat de Chillon, M. D. R.*, t. I, 2^e série, p. 283.

⁵ François Forel, *Chartes communales*, introduction, *M. D. R.*, t. XXVI, p. XX.

que les franchises de Neuchâtel sont d'avril 1214, exactement comme les franchises de Villeneuve. Ce n'est qu'une simple coïncidence. C'est peut-être davantage.

* * *

En avril 1214, donc, le comte de Savoie Thomas concéda aux habitants de Villeneuve une lettre de franchises qui, en 1252, fut renouvelée, la première s'étant perdue¹. Cet acte indique tout d'abord quels sont les privilèges des habitants : ils ne paieront aucun péage pour leurs marchandises, sauf le sel ; le châtelain de Chillon ne percevra d'eux que 40 sols pour le droit de *rivage*, ou monopole des transports par le lac depuis Villeneuve ; ils auront un marché par semaine, le lundi, et deux foires par an qui furent fixées à la Saint-Nicolas et à l'octave de Pâques. Le comte règle ensuite la police des foires : celui qui achète ou vend avant l'ouverture de la foire paiera 60 sols. Les draps de couleur et la mercerie paieront 4 deniers ; un âne 2 ; un bœuf, une vache, un porc 1 denier ; pour quatre petites bêtes, 2 deniers. Les vendeurs étrangers paieront 1 denier, sauf pour le poisson frais. Celui qui brise une maison ou les tables du marché, celui qui use d'une fausse mesure, paiera 60 sols.

Le comte prévoit encore un embryon de code pénal, toutes les peines étant punies d'amendes. Il détermine les impôts à payer par les habitants : 8 deniers par toise de façade de maison, un droit de mutation de $\frac{1}{13}$ denier ou de 8.50 %².

Les fours et les moulins appartiennent au comte ; de même les biens des étrangers mourant à Villeneuve, hormis leurs legs pies et leurs vêtements qui reviennent à l'hôpital³ ; les

¹ *Id.*, p. 3-7.

² Le texte des franchises indique un double droit, de $\frac{1}{13}$ denier, du prix d'achat, pour la vente et pour le laud ; mais l'achat de la granaterie en 1287 permet d'établir que le $\frac{1}{13}$ denier n'était payé qu'une fois.

³ Le texte dit *hospiti*, l'hôte ; ce fut en réalité l'hôpital.

bourgeois doivent au comte la chevauchée d'un jour sur tout le territoire de l'évêché de Sion et autour du lac, sous peine d'amende de 60 sols. Le châtelain de Chillon a le droit d'abriter les cheseaux, c'est-à-dire les terrains à bâtir non encore occupés.

Cette charte de Villeneuve — la première donnée à une ville vaudoise, en dehors de Lausanne — vient de parler des étrangers. Dès le début, ceux-ci devaient jouer un rôle important à Villeneuve, puisque en fait, c'était, en partie du moins, pour les retenir et les exploiter que la ville avait été fondée. Cela entraînait à certaines obligations, entre autres à la construction d'un hôpital. Un hôpital, au moyen âge, est, ne l'oublions pas, essentiellement un asile pour pèlerins pauvres ou malades. Il y en avait sur toutes les grandes routes, et à l'entrée de presque toutes les villes. Villeneuve ne devait pas faire exception et très rapidement une Maison-Dieu, comme on la nommait, fut élevée à l'entrée du bourg, du côté de Lausanne. Il en reste encore, comme on le sait, une tour du XIV^{me} siècle et quelques bâtiments fortement remaniés.

La date exacte de la fondation officielle de l'hôpital de Villeneuve est connue. C'est le 25 juin 1236. Le fondateur était l'un des fils du comte de Savoie, Aimon, qui avait reçu en fief la terre allant du Saint-Bernard à l'Aar et portait le titre de seigneur d'Agaune et de seigneur du Chablais. Les chroniques de Savoie disent que ce prince était affligé de la lèpre, et il vivait tristement au château de Chillon pour aller bientôt mourir dans le val d'Illiez. Quoiqu'il en soit, dans un premier acte du 25 juin 1236¹, il déclara avoir fondé, construit et édifié une Maison-Dieu à l'intérieur des murs de Villeneuve, en l'honneur de la B. Marie Vierge et de tous

¹ Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie*, t. IV, preuves, p. 57. Traduction défectueuse dans le *Conservateur Suisse*, VII, p. 262.

les saints, à la mémoire de son père, de sa mère et de ses frères, pour la sustension des pauvres et des pèlerins. Il dota le nouvel établissement du terrain, de l'église et de l'hôpital même, puis du moulin de Saint-Maurice, de biens, cens et dîmes à Bagnes, Fully, Aigle, Yvorne, Sembrancher, Ollon et Vouvry ; l'alpe d'Ayerne, la forêt et la vigne de Chambon, sa part du champ et de la vigne de Grandchamp. En outre, il fit abandon à l'hôpital de tous les droits d'échute que son père Thomas s'était réservés sur les biens des pèlerins qui mouraient à Villeneuve. Enfin, par un acte du même jour ¹. des arbitres, les abbés de Saint-Maurice, d'Haute-Combe et de S. Jean d'Aulph, réglèrent les droits respectifs de l'église paroissiale de Villeneuve et du chapelain de l'hôpital. Cette sentence arbitrale était essentiellement destinée à empêcher que l'église ne fût frustrée des offrandes des fidèles et des étrangers, et aussi qu'une autre maison religieuse ne vînt s'installer en face de celle de Hautcrêt.

* * *

Toutes ces fondations devaient asseoir solidement la ville naissante. Nous avons maintenant à examiner comment les buts poursuivis par le comte Thomas furent réalisés. Au point de vue militaire la protection du château de Chillon en fut sans doute renforcée, mais comme il se passa deux siècles et demi avant qu'une nouvelle guerre éclatât dans ces parages, l'avantage ne fut guère apprécié. Plus important furent, pour le comte, les droits fiscaux qu'il tira de ses sujets de Villeneuve. Nous constatons en effet que, dès le XIII^{me} siècle, le premier de son existence, le bourg de Villeneuve rapportait en moyenne au comte, bon ou mal an, en impôts divers et surtout en droits de péage, la somme de 500 livres. Ce que représenterait aujourd'hui cette somme, les comptes

¹ *Cartulaire de Hautcrêt*, p. 64-67.

même de Villeneuve nous permettent de le dire. En 1288, la ville fit cadeau à la comtesse de Savoie de quatre muids de vin qui lui coûtèrent 112 sols¹, ce qui équivaut à 43 sols les mille litres que l'on paierait bien aujourd'hui 2000 fr. L'année suivante, la ville acheta la grosse maison de Pierre Anthoine pour en faire une annexe du marché, la « *Granaterie* » et la paya 56 livres ; une telle maison, de 10 mètres de façade, reviendrait aujourd'hui à 60,000 fr. Tout cela met le prix de la livre à 1000 fr. environ. Cinq cents livres équivalent ainsi pour nous à un demi-million de francs. En créant Villeneuve, le comte Thomas de Savoie avait donc doté les siens d'un supplément de revenus très appréciable.

Ces chiffres même témoignent de l'importance que prit à peu près immédiatement Villeneuve. Les comptes de la ville, les comptes du péage, ceux du châtelain de Chillon en donnent d'autres, aussi caractéristiques. Des impôts payés par les habitants, l'un des plus intéressants pour nous, est la toise, impôt foncier qui se payait à raison de 8 deniers, soit 32 fr. environ, la toise de largeur d'une maison. La toise de Villeneuve revenant à peu près à 3 mètres, et les deux tiers des habitants payant double toise², les autres triple ou plus, les maisons de Villeneuve avaient ainsi généralement cinq ou six mètres de largeur, quelquefois dix. La forme de l'impôt favorisant la construction en hauteur, elles avaient sans doute toutes deux étages, peut-être plus. Parfois aussi, le propriétaire s'installait dans deux ou trois maisons contiguës. Or les comptes de 1260 à 1332 indiquent que le comte retirait de Villeneuve de 18 à 20 livres par an, ce qui représente de 180 à 200 maisons. Le calcul est exact, car un terrier de 1332 enregistre à Villeneuve même 172 feux, plus

¹ *Archives communales de Villeneuve*, Comptes des syndics.

² C'est ce qui résulte des reconnaissances prêtées en 1332. A. C. V., Grosse Aiguebelle, A b 5.

un certain nombre sur les monts. Or le feu devant être évalué, suivant les calculs les plus récents, à environ dix personnes en moyenne¹, nous obtenons de la sorte une population de 1800 à 2000 habitants, qui est à peu près la population actuelle de Villeneuve. A cette époque, la ville avait donc atteint déjà son degré définitif de développement. Ce qui est plus caractéristique encore, c'est qu'en 1332, le bourg de Chillon n'a que 80 feux et la ville d'Aigle 164. Celle-ci avait ainsi une population inférieure à celle de Villeneuve, alors qu'elle est aujourd'hui du double.

La silhouette de Villeneuve, aux environs de l'an 1300, n'était donc pas très sensiblement différente de ce qu'elle est maintenant : une grande rue avec deux rues parallèles. En retrait de la grande rue, l'église avec la maison du curé et les petites maisons du bourg postérieur. Du côté du lac la halle du marché ou souste ; près de l'église, sur la place du Marché, l'entrepôt de grains, la granaterie acquise par la ville en 1289, et qui servira sous le régime bernois de maison de ville ; le mazel ou boucherie et près de là la rue de Bourgogne où se trouvait une boutique de cahorsins ou de changeurs. A l'entrée, la porte de Chillon, l'hôpital avec sa tour ; à la sortie, la porte de l'Eau-Froide ; vers ce dernier cours d'eau une tourelle ou tornafouz. Les maisons des nobles, les Mestreaux, les Anthoine, les Pontey de Lausanne, les Curbaud, les de Saint-Jeoire, les d'Arbignon, sont près du marché et de l'hôpital. Plus tard, les Bouvier hériteront des Anthoine et des Pontverre, une maison qui est aujourd'hui la cure.

Les comptes communaux de l'époque, qui sont partiellement conservés dès 1283, fournissent quelques détails intéressants ; il y a en 1283 quatre syndics ou jurés de la com-

¹ L'évaluation d'E. Chavannes d'un feu pour cinq habitants est manifestement insuffisante. Des érudits français récents vont jusqu'à quatorze habitants par feu. Il faut se souvenir qu'un feu comprenait toute une famille, souvent plusieurs fils mariés vivant sous le même toit.

munauté, qui ne restent généralement en charge qu'une année. Pour cette année là, ce sont : Jaquet de Lausanne, Nicolas de Noville, Jean Vionet et Pierre de Montet. Les recettes montent à 32 livres, les dépenses à 50 livres, soit 50,000 fr. Les recettes consistent en quelques cens et revenus de pâquiers et dans quelques impôts. C'est ainsi que les syndics perçoivent des habitants pour le rivage une redevance qui va jusqu'à 6 livres, mais n'en remettent que 2 au comte. Le reste est pour la ville. Les dépenses consistent dans les salaires des syndics, du secrétaire de la ville, des quatre gardes du marché et des gardes des portes, ceux des excuviers ou agents de police ; dans l'entretien des bornels et des fontaines, des chemins et des murs ; dans les subsides et redevances au comte de Savoie ; enfin dans le salaire des soldats qui chaque année sont requis par le comte pour quelque chevauchée. Le compte de 1283 enregistre un don de 30 sols, 1500 fr., pour la croisade en Terre sainte. En 1284, on dépense 17 sols pour aller complimenter la comtesse de Savoie de la naissance d'un fils qui fut le comte Edouard ; 14 sols, 700 fr. pour offrir de beaux poissons à Madame la dauphine, qui est la sœur d'Amédée le Grand et de Louis de Savoie. On dépense d'autre part 2500 fr. pour de nouveaux pilotis au bord du lac. Ce n'est qu'un commencement. L'année suivante on place 2500 pieux le long du lac, autour de la ville et devant une porte ; on emploie 300 *billons* pour faire une *coursière* au tour du lac : qu'entend-on par là ? Est-ce un rempart de bois, est-ce peut-être une galère ? Je ne sais. La première version me paraît plus vraisemblable, car on refit en même temps une bonne partie des murs et le tornafouz. Le fait est que l'on dépensa dans ces divers travaux une somme de 40,000 fr. (40 livres). Il est vrai qu'on eut cette année-là des recettes extraordinaires : une *levée* ou impôt local, qui produisit 36

livres, et un emprunt de 16 livres, 16,000 fr., contracté auprès du cahorsin ou banquier Olivier que l'on reçut à cette occasion bourgeois de Villeneuve, en même temps que le donzel Rodolphe de St-Jeoire, au prix habituel de 5 sous, soit 250 francs¹. En 1287, le comte de Savoie autorisa la ville à percevoir un impôt d'un denier mauricois sur chaque char traversant Villeneuve, et à abriter les pâquiers communaux en lui versant d'ailleurs la moitié de la recette. Cette concession fut moins gracieuse que les textes ne le disent. La ville dut payer 40 livres au comte, 5 à la comtesse plus 4 muids de vin, 6 au bailli, une demi-livre au juge du Chablais, 2 livres pour lettres et sceaux, 34 livres pour missions diverses à Evian, à Montmélian, à Lyon ; la dite lettre lui coûta au total 93 livres, c'est-à-dire plus de 90,000 fr. Pour payer une somme aussi considérable, les syndics durent vendre le bois de Mollysola et faire une nouvelle *levée* qui rapporta 86 livres. L'année suivante, la ville fit un nouvel effort. Elle se paya une granaterie ou halle aux grains qui, tous frais compris, revint à 72 livres, plus 16 au comte, 5 à la comtesse, 7 au bailli etc., au total 100,000 fr. On voit par les comptes postérieurs que l'affermage de la granaterie donna un rendement de 6 %. La ville fit confectionner aussi une bannière qui lui revint à 4000 fr. Cette année-là encore il fallut faire une *levée* qui rapporta 135 livres. Mais cela ne suffit pas. On emprunta 80 livres aux Cahorsins, aux banquiers, somme dont on n'avait remboursé que la moitié 40 ans plus tard. On voit par ces quelques extraits, que je pourrais multiplier, que la commune de Villeneuve avait les mêmes soucis financiers que les villes de nos jours, qu'elle y paraît en imposant et en empruntant comme maintenant, et que comme maintenant elle mûrissait de grands

¹ Les cahorsins Reymond et Perceval avec leurs compagnons payèrent l'année suivante 20 sols.

espoirs pour l'avenir. En 1296¹, on construisit près du cimetière, une maison de confrérie, et le compte de 1301² montre que les confrères du Saint-Esprit, au nombre de 133, s'imposaient généreusement pour aider l'hôpital à pourvoir aux pauvres de pain, du porc et même des habits.

* * *

Les comptes du châtelain de Chillon et ceux du receveur des péages de Villeneuve nous fournissent d'autres détails non moins intéressants³. En 1260, le châtelain de Chillon, Hugues de Grammont, retirait 60 livres, soit 60,000 fr. d'impôts divers des bourgeois de Villeneuve : 18 ½ des toises, 29 livres pour l'usage des deux fours banaux, 1 ou 2 livres pour la pêcherie du Rhône, 40 sols pour le *rivage*, 40 sols pour la location de la maison des halles, (5 livres en 1274) 57 sols pour le banvin⁴, 27 sols pour la taxe des cinq banches du mazel⁵, le reste pour les leydes⁶, les langues⁷ et jusqu'à une redevance de 12 sols (600 fr.) sur les nouveaux mariés, etc. Dans les soixante-dix années qui suivirent ces taxes varièrent peu d'une année à l'autre. Je trouve seulement en 1332 un revenu nouveau, 28 livres pour les ventes aux foires et aux marchés. Ce n'était pas là toutes les rede-

¹ A. C. V., *Commune de Villeneuve*, acensement du chesal par le curé à la confrérie.

² *Archives de Villeneuve*, Comptes des prieurs de la confrérie.

³ Ces comptes sont en originaux aux archives de Turin. Les A. C. V. possèdent une copie des comptes du XIII^e siècle, pour le châtelain, copie faite en 1904 par Mgr Besson, aujourd'hui évêque de Lausanne et Genève. Des analyses des comptes du péage ont été publiées par Cibrario, *Discours sur les finances de Savoie*, reproduit par Vuillemin, *Chillon*, p. 262, et par Martignier et de Crousaz, *Dictionnaire*, p. 931; Wurstemberger a publié aussi dans *Peter von Savoie*, t. IV, p. 455, un extrait d'un compte de 1270.

⁴ Redevance due au comte qui se réservait le monopole de la vente du vin pendant un mois.

⁵ Les étals des bouchers.

⁶ Taxe sur les marchandises vendues au marché; de même les *vendes*.

⁷ Droit du seigneur à une portion de chaque animal tué, ici la langue.

vances des bourgeois. Le métral de Villeneuve touchait ¹ les émoluments judiciaires de 3 sols sur les bamps, clames, échutes, la dime du droit de mutation, dit des treizièmes, les meubles des étrangers décédés, une part du grand péage, et le petit péage que l'on appelait péage de Saint-Triphon ; enfin la recette des deux moulins ² de Villeneuve et du battoir, toutes redevances dont nous n'avons pas le compte.

Le comte enfin percevait le revenu du péage. Les comptes nous apprennent que, en 1278, le grand péage avait rapporté à lui seul 504 livres, soit un demi-million. L'année suivante il rapporta 362 livres, et les années suivantes présentent des chiffres analogues. Cela représente des quantités considérables de marchandises. Les comptes de 1284 à 1294, par exemple, nous indiquent qu'il passait en une année à la douane de Villeneuve de 4300 à 4600 balles de marchandises, dont plus de la moitié étaient des draps de Flandres et de Lombardie, et l'autre moitié des laines, des peaux, de la mercerie, du sel. Comme une balle de drap renfermait dix ou douze pièces, et pesait 300 livres ³, on a calculé qu'il fallait un cheval ou un mulet pour traîner ou porter trois balles seulement, et qu'il devait passer de la sorte chaque jour en moyenne 20 chevaux attelés à Villeneuve ⁴. On juge par là de l'animation, d'autant plus qu'en réalité cette animation était beaucoup plus grande à certaines époques de l'année, aux deux foires de Villeneuve tout d'abord, en avril et en décembre, et surtout à l'époque des grandes foires françaises de Champagne et de Brie, qui s'échelonnaient, suivant les

¹ A. C. V., Grosse Aiguebelle, A b 5 f° 21, et *Monumenta Historia Patriae, Chartarum*, I, p. 1513-14.

² Pour les moulins, le métral versait lui-même au châtelain de Chillon une redevance annuelle de 8 muids de froment. Au XIV^e siècle, la ville construisit elle-même un moulin.

³ Gauthier, *Les Lombards dans les Deux-Bourgognes*, Paris, 1907, p. 69.

⁴ E. Corthésy, *Fondation de Villeneuve*, dans la *Revue historique vaudoise* de 1900, p. 271.

villes, au printemps et en automne surtout. Le comte de Savoie intervenait activement pour faciliter et augmenter le trafic, notamment en donnant des sauf-conduits spéciaux aux marchands. C'est ainsi que, pendant plusieurs années, dès 1257, le châtelain de Chillon fit escorter les marchands de Lausanne, d'Outre Jura, de Genève et de l'Arve qui se rendaient à la foire de l'Assomption à Sion. Les marchands payaient cette gracieuseté en déboursant chacun une livre de poivre. Il y en avait 37 en 1260, 24 en 1266, 15 en 1274¹. Le châtelain avait en outre soin des marchandises entreposées à Villeneuve. Il y en avait de toutes sortes : témoin ce lion qu'en 1265 l'archevêque de Lyon, Philippe de Savoie, envoya au comte, son frère, et que l'on y garda pendant vingt jours.

Toutes les manifestations de cette époque témoignent ainsi d'une grande activité commerciale à Villeneuve. Cela n'allait point sans quelques inconvénients : commerce n'est pas toujours synonyme de scrupuleuse honnêteté. L'Eglise poursuivait avec énergie les usuriers ; nous en connaissons des exemples à Lausanne et à Vevey. Mais si l'on voulait que le commerce pût prospérer, il fallait fermer les yeux sur certaines pratiques. C'est pourquoi le jour de la St-Michel 1294, le comte Amédée V exempta les bourgeois et les habitants de Villeneuve habitant du torrent de la Tinière au pré des Mestaux dit de Savie, du côté de Noville, de toutes recherches en cas d'usures et de contrats usuraires, spécifiant qu'on ne pourrait les poursuivre même lorsqu'ils auraient quitté Villeneuve, pourvu que ce fût dans l'année de leur départ². Lorsqu'on voit qu'en France un intérêt de 20 %

¹ Comptes du châtelain de Chillon.

² *Archives communales de Villeneuve*, B 1. Cette concession fut renouvelée le 18 mai 1379 et le 7 novembre 1382. De même, le 12 février 1392, Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, fit remise aux habitants de Villeneuve de toutes les peines qu'ils pouvaient avoir encourues pour avoir usé de faux poids et mesures (*A. C. V., Villeneuve*, R.16).

était considéré comme légal en 1311, et que les Lombards et les Juifs pouvaient prêter jusqu'à deux deniers la livre par semaine, soit à 43 % l'an¹, on devine quels beaux bénéfices durent faire certains habitants de Villeneuve.

Il va sans dire que profitaient particulièrement de la situation les professionnels du commerce et de la banque, c'est-à-dire les Juifs et les Cahorsins ou les Lombards. Les Juifs avaient eu très vite à Villeneuve une situation en vue. C'était parmi eux que, pendant plusieurs années le châtelain de Chillon choisit les receveurs du péage : Siméon en 1278, Isaac et Abraham l'année suivante, Isard en 1284. En 1323, le comte Edouard accorda à deux Israélites, Viviant de Beaune et M^e Agin son gendre, de pouvoir pendant 8 ans, moyennant redevance de 16 florins par an, soit 6000 fr., « demeurer en nostre terre-là où il leur plaira, dit-il, changer, rester, marchander et fere totes autres négociations en la manière qui leur plaira². » M^e Agin est fixé en 1332 à Villeneuve avec deux de ses coréligionnaires, Mosselet et Azari, ainsi qu'un groupe de banquiers lombards d'Asti, les frères Falet et de Montegarello qui, dit le terrier de cette année, tiennent la « casane » à Villeneuve, c'est-à-dire la banque, cela dans la ruelle de Bourgogne entre l'église et la rive du lac. Nous ne savons rien de précis sur le compte de ces messieurs, mais les habitants de Villeneuve devaient en être fort mécontents, car le 1^{er} janvier 1332, voulant mettre un terme à leurs extorsions, usures et friponneries atroces, dit l'acte, le comte Aymon fit un règlement pour limiter leurs exactions. Il ordonna une révision dans le mois courant de toutes les obligations de terres, régla la vente des garanties hypothécaires et prescrivit qu'à l'avenir

¹ Pigeonneau, *le Commerce de la France*, t. I, p. 250.

² Cibrario, *Discours sur les finances*, II, preuves, p. 93.

tous les actes d'emprunt devraient être passés devant notaire et scellés du sceau de la châtellerie de Chillon¹.

Il ne faut pas oublier cet état d'esprit lorsqu'on lit les actes du douloureux procès qui se déroula en 1348 à Chillon au moment où la peste noire faisait dans toute l'Europe de si épouvantables ravages. Un chirurgien juif demeurant à Thonon, nommé Balavigny, accusa nombre de ses coréli-gionnaires d'avoir, à la requête d'un médecin israélite de Tolède venu à Chambéry, empoisonné les fontaines de Clarens, Montreux, Territet, Chillon, Villeneuve et d'ailleurs. C'est ainsi que le juif Musset avait empoisonné la fontaine des Bornels, près de la douane de Villeneuve ; d'autres juifs de cette localité, Mossolet, Bauditon, Samolet, Mamson et Aquet avaient agi pareillement. Les coupables, mis à la torture en septembre et en octobre 1348, finirent par avouer les crimes qu'on leur imputait. La justice humaine allait suivre son cours, sans pitié d'ailleurs sans doute, lorsque la fureur populaire la prévint. Les gens de Villeneuve, arguant d'un droit de justice assez contestable, envahirent le château de Chillon, s'emparèrent des juifs prisonniers, les rouèrent de coups, puis les amenèrent sur la place du marché, où sans autre forme de procès, ils les brûlèrent vifs tous, hommes, femmes et enfants². D'autres accusés, même des chrétiens, eurent ailleurs le même sort. Le 18 juin 1350, le comte de Savoie punit les bourgeois de Villeneuve d'une amende de 100 florins, non pas qu'il reconnût l'innocence des accusés, mais parce que les bourgeois s'étaient fait justice eux-mêmes³.

¹ *Archives communales de Villeneuve*, R. 8.

² Des lettres relatives à ce procès ont été publiées dans le *Recueil des documents de Strasbourg*. On en trouvera une longue analyse dans le *Conservateur suisse*, XIII, p. 313-337 ; voir aussi la courte notice de M. de Mulinen dans la *Revue historique vaudoise* de 1889, p. 33.

³ *Conservateur suisse*, t. XII, p. 337.

Il est probable que ce tragique événement mit fin au séjour des juifs à Villeneuve ; tout au moins toute mention en disparaît alors. Mais les Lombards n'avaient pas été atteints par la catastrophe. Ils continuèrent leur commerce. Un certain Jean de Tongo, qui était en 1332 employé des Cahorsins, est qualifié en 1362 de marchand, bourgeois et habitant de Villeneuve ¹. La casane des Lombards est indiquée en 1364 ², à la même époque que les Lombards Rolandin de Lodi et Manuel Vascon, qualifiés tous deux de bourgeois, et l'on constate encore en 1376 ³ l'existence d'un Ogieron Saxolin.

Mais à ce moment-là, Villeneuve ne connaissait plus la prospérité des temps jadis. Nous avons le compte des recettes du péage de Villeneuve de 1380 à 1400 ⁴, alors administré par un certain Mermet de Lausanne. En 1399, par exemple, les comptes relèvent le passage de 35 balles de drap de France, venant de Lausanne, et 9 de Genève ; de 92 balles de drap de Lombardie (surtout de la futaine) allant à Lausanne et 76 à destination de Genève ; de 60 balles de mercerie et de drap d'or de Lausanne et de 24 du côté de Genève ; de 166 balles de laine de Flandre et de 7 d'Angleterre ; de 56 balles de peaux et de toile de Lausanne et 62 de Genève, en tout 628 balles. Les comptes des années précédentes indiquent 1600 balles en 1380 ; 603 en 1390, 1216 en 1393. Ces chiffres sont extrêmement faibles si on les compare à ceux de la fin du siècle précédent, qui dépassaient alors 4000

¹ A. C. V., Reg. cop. *Vevey*, n° 37.

² A. C. V., A. C. B., fo 19.

³ Tous ces noms se retrouvent dans les comptes communaux, ainsi que dans le *Cartulaire Bouvier*. A ce moment l'un des notaires les plus réputés de Villeneuve est Guillaume de Longeville, de Glasgow en Écosse. Au XV^e siècle, l'épithète de lombard prête à confusion. Elle désigne en effet chez nous un maçon et non plus un banquier. Ainsi l'ancêtre du major Davel, au début du XVI^e siècle à Cully, était un *lombard*, soit un maçon ou entrepreneur.

⁴ A. C. V., Comptes, Ag 14.

balles. Ce qui a diminué surtout, c'est le trafic des draps lombards, celui de la mercerie et des draps d'or des Flandres; les marchands d'Aoste et de Venise pour lesquels le péager avait adouci les taxes ne venaient plus néanmoins, depuis fort longtemps déjà. En 1433, les deniers mauriçois perçus à raison d'un par char, ne rapportent plus que 7 florins, ce qui représente un trafic de moins de trois chars par jour.

A cette diminution de commerce, correspond une diminution de population. Il y avait 200 feux vers l'an 1330, 172 exactement en 1332. Il n'y en avait plus que 162 en 1390, 154 en 1399, 145 en 1402, 129 en 1404, 113 en 1407, 128 en 1412 et 120 en 1417¹. Ainsi dans l'espace du XIV^{me} siècle, la population de Villeneuve est descendue de près de moitié, jusqu'à un millier d'habitants environ. Son commerce a baissé de 400 % et visiblement elle vit de la richesse acquise par ses gros bourgeois d'une part, par l'hôpital et les autres fondations de l'autre.

Que s'est-il passé ? On a dit que la déchéance de Villeneuve n'avait commencé qu'après le pillage du bourg en 1476 au moment de la guerre de Bourgogne. C'est inexact. On a dit encore que c'était le fait que l'on avait peuplé Villeneuve de serfs ruraux qui n'avaient pas l'âme du commerce : assertion tout au moins curieuse. En réalité la décadence de Villeneuve tient à des causes complexes, locales pour une faible part, générales pour les plus importantes.

Tout d'abord, Villeneuve ne pouvait pas aspirer à être une grande ville marchande, parce qu'au moment de sa fondation, Lausanne et Genève étaient déjà en possession de situations acquises, et que les marchands de Villeneuve devant précisément traverser ces deux villes pour se rendre en France ou pour en revenir, elles faisaient la loi. D'autant

¹ Voir E. Chavannes, *Compte de la châtellenie de Chillon en 1402*, dans les *M. D. R.*, 2^e série, t. II, p. 115-118, et les comptes communaux.

plus que Lausanne était au carrefour de plusieurs routes, et que Genève dominait la navigation sur le Rhône. Villeneuve ne pouvait être qu'un lieu de passage, sans valeur propre, et son importance devait décliner le jour où la valeur de ce passage diminuerait. C'est ce qui arriva. Villeneuve était simplement sur le passage des marchands qui se rendaient de Lombardie en France, plus exactement en Champagne, et des marchands flamands qui allaient vendre leurs produits en Italie.

Or, dans le premier tiers du XIV^{me} siècle, les relations économiques internationales furent profondément troublées. Les guerres des rois de France avec les comtes et les bourgeois des Flandres mirent pratiquement fin aux foires de Champagne où les Flamands et les Anglais ne pouvaient plus venir. Les Italiens cherchèrent alors une autre voie. Venise leur ouvrit celle de la mer. En 1312, la première galère vénitienne aborda à Anvers. En 1318, un traité de commerce fut signé à Bruges. Dès 1325, une flotte vénitienne de 15 navires se dirigea annuellement en partie sur l'Angleterre, en partie sur les Flandres ; Gênes fit de même ¹. D'autre part le commerce entre l'Italie et l'Allemagne elle-même, qui empruntait volontiers la voie des pays romands, prit à son tour une autre voie, celle du Gothard, entre autres ². Les foires de Champagne furent abandonnées et le régime économique de l'occident ainsi fortement modifié. Des mesures protectionnistes prises par les rois de France pour favoriser l'unité du pays et la prospérité de ses industries eurent aussi pour contre coup un ralentissement, momentanée tout au moins, dans les relations internationales. C'est de tout cela que souffrit le trafic local de Villeneuve, que l'on vit peu à peu diminuer.

¹ Pigeonneau, le *Commerce de la France*, t. I, p. 226.

² Ch. Gilliard, *Grand Saint-Bernard et Saint-Gothard*, dans la *Bibliothèque universelle*, mars 1913.

Et c'est ainsi qu'après avoir connu la grandeur, les bourgeois de Villeneuve connurent la médiocrité ¹. Ils virent disparaître, avec leur commerce et leurs ressources, un peu de leurs privilèges. Par exemple, en 1454, la cour des appellations du bailliage de Chillon fut transportée de Villeneuve, où résidait alors souvent le lieutenant baillival, à Vevey ². La bourgeoisie de Villeneuve n'en demeura pas moins aimable et accueillante. Ainsi le cartulaire de la famille Bouvier ³ raconte que certain jour un jeune gentilhomme de Lompnes en Bugey, François Bouvier, qui sortait d'une très jolie petite tour sous le château local, considéra que nul n'était prophète dans son pays. Il se résolut à chercher fortune ailleurs. Après avoir obtenu, à force de larmes, le consentement de son très cher père, il partit à cheval. Le hasard de ses pas le conduisit à Villeneuve. Le bailli de Chillon, noble Jacques Champion (1388) prit en affection cet adolescent qui avait bonne mine et gentillesse; lui fit achever ses études, puis l'employa auprès de lui. La faveur du bailli en fit un des officiers le plus en vue du duc Amédée VIII, le pape Félix V. Il fut lieutenant baillival à Chillon, lieutenant du trésorier de Savoie, châtelain à Grandson et Montagny, et enfin, à l'achèvement d'une belle et fructueuse carrière (1433-1441), bailli du Chablais lui-même. François Bouvier, devenu bourgeois de Villeneuve en 1412, y avait pris femme, une Jeannette Cordey de Saint-Maurice, qui avait hérité de la grosse maison des Anthoine de Villeneuve. C'est là que naquit leur fils Louis qui rédigea le Cartulaire dont je viens d'analyser la première page, et aussi un fort intéressant obituaire de l'église de St-Paul. Louis Bouvier fut lui-

¹ Un incendie qui détruisit Villeneuve le 4 mai 1409 y contribua sans doute. François Bouvier dépensa 403 livres pour la reconstruction de la charpente de sa maison.

² *M. D. R.*, t. XXVII, p. 96.

³ *A. C. V. Cartulaire Bouvier*, A f 14.

même l'aïeul du chanoine Rodolphe Bouvier qui fut curé de Villeneuve et de Saint-Maurice au moment de la Réforme, l'ancêtre du lieutenant baillival Ferdinand Bouvier, dont on connaît le rôle dans la conjuration d'Isbrand Daux. L'entreprise ayant échoué, Ferdinand Bouvier passa en Savoie, fut l'ami de saint François de Sales, et ses descendants directs possèdent aujourd'hui le château d'Yvoire¹.

Si le chroniqueur Louis Bouvier de Villeneuve avait pu prévoir l'avenir, il aurait ajouté d'intéressantes pages à son histoire de famille. Telle qu'elle est, elle montre à quel degré, au moyen âge, un bourgeois de Villeneuve qui avait du mérite pouvait monter.

Maxime REYMOND.

L'ŒUVRE DE L'ASSEMBLÉE PROVISOIRE VAUDOISE DE 1798²

(Suite. — Voir 10^{me} livraison, octobre 1920.)

L'Assemblée électorale.

A teneur de la Constitution helvétique, le résultat des opérations des Assemblées primaires se détermine comme suit :

34) Les noms des élus sont envoyés au préfet national qui, assisté du président de chaque autorité constituée du lieu de sa résidence, procède en public, par la voie du sort, à l'exclusion de la moitié des élus.

L'autre moitié forme seule le corps électoral de l'année.

Le jour de ce tirage par le sort sera l'occasion d'une troi-

¹ Foras. *Armorial de Savoie*, t. I.

² Ce travail fait suite aux procurations à l'Assemblée provisoire vaudoise de 1798 où l'on a marqué les premiers pas de la Révolution vaudoise. (Voir *Revue historique vaudoise*, années 1917 et 1918.)